

### 3 FACTURATION / PAIEMENT

La facturation du périscolaire et des mercredis et des vacances sera faite mensuellement le 1er jeudi du mois suivant. Vous trouverez vos factures dans la rubrique « **MON COMPTE** » détail financier par facture, sélectionner la facture concernée et cliquer en bas à gauche, demande de facture. La facture sera transmise par mail.

Les familles doivent payer obligatoirement par **PRELEVEMENT** sauf en cas de CESU ou situation particulière. Si vous changez de banque en cours d'année merci de nous communiquer votre nouveau RIB.

### 4 EN CAS D'URGENCE COMMENT NOUS JOINDRE

Les appels doivent tous passer par le standard de la MJC : 04 77 36 62 15

Au-delà de 17h15 pour joindre les équipes en cas de retard et d'urgence.

**St Just :** 04 77 36 62 15

**St Rambert :** 04 77 52 45 71

Merci de ne pas appeler les animateurs sur les portables sur les temps d'accueils .

### 5 ACCES DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE AU CPNG COTE ST-RAMBERT

L'accès par le bas n'étant pas praticable avec des poussettes ou pour des personnes à mobilité réduite, vous devez passer par le haut Avenue des Barques « stationnement réservé ». Attention la porte est tenue fermée pour des problèmes de sécurité. **Sonner au digicode.**

### 6 PLANNING ECHancier SUR LA SAISON 2023-2024 POUR VOUS ORGANISER

Périodes	Date	Mise à disposition des programmes	Début des inscriptions
Forum des associations	2 septembre 2023		
Reprise des activités Ateliers	4 septembre 2023		
Vacances de Toussaint	Lun. 23 oct. au Ven. 3 nov. 23	22 septembre 2023	25 septembre 2023
Vacances de Noël	Lun. 25 déc. 23 au Ven. 5 jan. 24	24 novembre 2023	27 novembre 2023
Vacances d'hiver et camps ski ados/ enfants	Lun. 19 Fév. au Ven 1 mars. 24	19 janvier 2024	22 janvier 2024
Vacances de Printemps	Lun. 15 au Ven. 26 avril 24	15 mars 2024	18 mars 2024
Vacances d'Eté enfants et ados juillet	Lun. 8 juillet au Vend. 2 août 24	31 Mai 2024	3 Juin 2024
Vacances d'Eté enfants et ados Aout	Lun.19 au Ven. 30 août 24		

Assemblée Générale de l'association le vendredi 31 mai 2024 à 18h

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint les règles de fonctionnement du **PORTAIL FAMILLE** pour la rentrée de septembre 2023.

Nous vous rappelons qu'il est de votre responsabilité d'actualiser votre dossier sur le portail famille concernant la fiche sanitaire, les autorisations, les personnes autorisées ou non à venir récupérer vos enfants. Cela nous permet d'assurer correctement nos obligations au regard de la réglementation ainsi que la sécurité de vos enfants.

Pour mieux vous répondre, nous vous rappelons que les problèmes administratifs et de facturation sont gérés par les personnes en charge de l'accueil « **Mme Dimier Agathe et Mme Castelanos-Maud** » ([accueil@bougezvouslavie.fr](mailto:accueil@bougezvouslavie.fr)), les aspects pédagogiques et de prise en charge des enfants « médicale, consignes particulières », par la responsable du secteur enfant **Mme Michon Guylène et son adjointe Mme Li-bercier Noémie** ([periscolaire@bougezvouslavie.fr](mailto:periscolaire@bougezvouslavie.fr)).

L'ensemble de l'équipe ainsi que la directrice de la MJC restent bien évidemment à votre disposition pour répondre à vos questions.

Très Cordialement,

Pour la MJC  
La collégiale

**UTILISATION PORTAIL FAMILLE**

Rendez-vous sur notre **SITE INTERNET « MJCbougezvouslavie.fr »** cliquez sur le lien "**PORTAIL FAMILLE**" saisissez L'IDENTIFIANT ( votre adresse mail) pour accéder à votre portail famille. En cas d'oubli de votre mot de passe vous pouvez faire une demande de réinitialisation.

**1 RENSEIGNER VOS COORDONNEES ET LES ACTUALISER TOUT AU LONG DE L'ANNEE**

Onglet "**MES COORDONNEES**"

**VALIDER** vos renseignements en bas à gauche.

**Pour la famille :** Les téléphones portables des deux parents, un mail, votre adresse, mutuelle, numéro CPAM votre numéro d'allocataire CAF ou régime MSA, votre RIB en cas de changement par mail ou à déposer à l'accueil.

**Pour les enfants :** Sous chaque enfant, 4 onglets sont à votre disposition.

Actualiser les éléments de santé dans le dossier médical dont les vaccins, les allergies, les personnes autorisées, les autorisations parentales et les repas spéciaux.

Dans le cas de la mise en place d'un PAI, d'un PAP ou d'un PPS en cours d'année, les familles devront obligatoirement donner l'imprimé éducation Nationale signé par le médecin et le directeur d'école et rencontrer la responsable du secteur enfant « Madame Michon Guylène ».

**2 GESTION DES INSCRIPTIONS ET RESERVATIONS POUR LES MERCREDIS OU VACANCES SCOLAIRE :**

**NE PAS OUBLIER DE VALIDER LES 2 ETAPES:**

**1- INSCRIPTIONS: INSTALLATION DU MODULE DE LA PÉRIODE « PERISCOLAIRE, ALSH OU CAMP »**

**2- RESERVATIONS : VALIDATION DES JOURS DEMANDES**

**APRES CHAQUE ETAPE VOUS RECEVEZ UN MAIL DE CONFIRMATION AUTOMATIQUE A LIRE IMPERATIVEMENT**

Attention la synchronisation du Portail est faite tous les jours à l'exception du samedi et dimanche et certaines infos sont synchronisées la nuit dans ce cas vous pouvez visualiser sur votre portail que le lendemain matin.

Sur votre portail famille cliquer sur: **MES INSCRIPTIONS** et sur l'onglet en fonction de vos besoins

**MODIFIER MES INFORMATIONS :** Personnes autorisées, fiche sanitaire (vaccins) , autorisation et repas.

**NOUVELLE INSCRIPTION :** demande d'une nouvelle inscription sur l'un des temps d'accueils: CLSH mercredi, périscolaire et les périodes de vacances ( ALSH toussaint, Noël, hiver, pâques et été) celle-ci sera validée par la MJC dans un délai de 24h maxi.

Une fois installé vous pourrez réserver les jours souhaités directement depuis votre portail famille.

**INSCRIPTION EN ATTENTE :** pour vérifier vos demandes.

**INSCRIPTION EN COURS :** vous allez pouvoir réserver ou annuler les jours souhaités (\*sous conditions) en cliquant sur l'onglet gris "mes réservations".

**NB : Pour chaque demande et changement, vous recevrez un mail de confirmation.**

**PERISCOLAIRE:**

Les réservations et les annulations devront être faites à **J - 3** sur le portail.

Les dépannages ou annulations à **J-2 et J-1** pourront être fait par mail à : **periscolaire@bougezvouslavie.fr**

Les dépannages ou annulations le **jour J** pourront être fait par **SMS** mais uniquement pour des urgences **au plus tard à 15h** au :

**07 82 62 18 16 pour les enfants scolarisés dans les écoles coté St Just**

**07 67 38 08 02 pour les enfants scolarisés dans les écoles coté St Rambert**

Les inscriptions par mail sont confirmées par un mail automatique . Pour les SMS pas de réponse au plus tard à 15h mais pas d'inquiétude: contrôle systématique des sms dans les procédures.

Attention, les inscriptions en passant par la rubrique « **semaine type** » par le portail famille vous permet de réserver sur l'année scolaire complète les jours souhaités. Pour le périscolaire merci de préciser si l'enfant reste sur une ou les deux plages horaires.

***Toute annulation le jour J sera facturée à hauteur de 50%***

**LE MERCREDI:**

- **Journée avec repas :** cocher matin, repas et après midi.
- **Demi journée sans repas :** cocher repas plus matin ou après midi.
- **Après midi :** cocher après midi.
- **Cocher la case activité.** Uniquement en cas d'accompagnement sur une activité MJC dans la journée. Cette case permettra d'activer la réduction des 1,5 €.

***Sur l'accueil du mercredi: toute annulation le jour J sera facturée à hauteur de 50% si message par mail et 100% si non signalée.***

Si vous inscrivez votre enfant au périscolaire ou le mercredi pour qu'il soit accompagné sur une activité : vous devez le signaler par mail à : [periscolaire@bougezvouslavie.fr](mailto:periscolaire@bougezvouslavie.fr).

**LES VACANCES:**

Les inscriptions sont possibles via le portail famille jusqu'à J-7. Pour toute annulation vous devez envoyer un mail à **periscolaire@bougezvouslavie.fr**. L'accueil à la demi journée + repas est possible sur les groupes des pitchounes et ptits dinos et journée complète obligatoire pour les autres groupes.

Attention les inscriptions se font en 2 étapes:

**1- Installer le module ALSH, CLSH + période, sélectionner le groupe et valider.**

**2- Sélectionner les journées que vous souhaitez réserver et valider.**

***Sur l'accueil des vacances: toute annulation non signalée 7 jours avant sera facturée à hauteur de 50%.***